



Mon employeur m'impose mes 5 semaines de congés

Par **bouddha**, le **18/05/2016 à 19:44**

Bonjour

je souhaiterais savoir si mon employeur a le droit de m'imposer mes 5 semaines de congès le 31 mars nous avons reçu nos congés "d'été" commence de juin a septembre et fin d'année il nous impose le reste de nos congés est ce l'égal ?

et je souhaiterais savoir aussi je travaille de 9 a 12h et de 14h a 19h sans aucunes pauses ? (je travaille dans le commerce enseigne de bricolage) Est ce normal ?

CORDIALMENT

Par **janus2fr**, le **18/05/2016 à 19:49**

Bonjour,

C'est bien l'employeur qui décide des dates de congés. Il peut recueillir les souhaits des salariés, mais ce n'est pas une obligation.

Concernant vos horaires, j'ai du mal à comprendre la question. Vous dites ne pas avoir de pause et un horaire de 9 à 12 puis 14 à 19, mais de 12 à 14, vous êtes bien en pause, non ? Légalement, une pause n'est obligatoire qu'après 6 heures de travail consécutives, or de 9 à 12, cela fait 3 heures et de 14 à 19, 5 heures.